

CONSEIL GENERAL

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL GENERAL

DU 15 JUIN 2015, 20h00,

SALLE MULTIACTIVITES, MURAZ

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux de la séance du 30 mars 2015
 - a. Procès-verbal mot à mot de la séance du 30 mars 2015
 - b. Procès-verbal décisionnel de la séance du 30 mars 2015
4. Election de deux membres de la commission énergie, environnement et développement durable
5. Election d'un suppléant à la commission de gestion
6. Election du Président de la commission énergie, environnement et développement durable
7. Comptes 2014
 - a. Présentation par l'Exécutif
 - b. Rapport de la Commission de gestion
 - c. Entrée en matière / Discussion / Vote
8. Postulats
 - a. Réponse au postulat « Pour une égalité de traitement des villages pour l'accueil dans les structures jeunes »
 - b. Réponse au postulat « Pour un jumelage de Collombey-Muraz »
 - c. Réponse au postulat « Label « Commune en santé » »
9. Informations de l'Exécutif
10. Questions
11. Divers

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE
DU CONSEIL GENERAL
DU LUNDI 16 JUIN 2015

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux

Le Président du Conseil général, **M. Bertrand Fontannaz**, ouvre la séance à 20h00. Il salue et souhaite la bienvenue à toutes les personnes officielles présentes, au public et aux médias. Il relève que la présente séance a été annoncée avec son ordre du jour au pilier public, sur le site internet communal et aux médias par les soins du secrétariat municipal.

Il excuse Mmes Nicole Bétrisey, Véronique Chervaz et MM. Stéphane Angst, Romain Parvex, Cédric Perret, Alain Schönmann, Jérôme Vannay pour le Conseil général (ci-après : CG). Pour le Conseil municipal (ci-après : CM), il excuse M. Yannick Buttet qui arrivera de Berne avec environ 20 minutes de retard.

M. Samuel Rouiller, secrétaire du CG, procède à l'appel nominal et relève la présence de 38 conseillers généraux.

Le quorum est donc atteint.

Pour le Conseil municipal : 7 / 7 présences

M. Bertrand Fontannaz informe l'assemblée que :

- M. Jean-Pierre Rouiller a démissionné du CG. Il le remercie pour tout le travail accompli, notamment en tant que Président de la commission énergie, environnement et développement durable (ci-après : CEEDD). Il souhaite la bienvenue à M. Patrick Oberson qui a accepté de le remplacer.
- Le groupe PLR, par M. Côme Vuille, a déposé 3 interpellations au Bureau qui les transmettra au CM pour une réponse dans les 3 mois. Les sujets portent sur l'agglomération, l'EMS et les horaires scolaires.
- Le bon ordre et la dignité des débats doivent être respectés.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

3. Approbation des procès-verbaux de la séance du 30 mars 2015

a. Procès-verbal mot à mot de la séance du 30 mars 2015

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

b. Procès-verbal décisionnel de la séance du 30 mars 2015

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

4. Election de deux membres de la commission énergie, environnement et développement durable

M. Pierre Turin (PDC) et M. Jean-Pierre Rouiller (ADG) ont démissionné en tant que membres de la CEEDD. Les chefs de groupe PDC et ADG présentent respectivement MM. Romain Parvex et Patrick Oberson. Personne d'autre n'est présenté. Ils sont élus tacitement.

5. Election d'un suppléant à la commission de gestion

M. Jean-Pierre Rouiller (ADG) était membre suppléant de la Cogest. La cheffe de groupe ADG présente M. Patrick Oberson pour le remplacer. Personne d'autre n'est présenté. Il est élu tacitement.

6. Election du Président de la commission énergie, environnement et développement durable

M. Jean-Pierre Rouiller (ADG) était Président de cette commission. La cheffe de groupe ADG présente M. Roger Rhyner pour le remplacer. Personne d'autre n'est présenté. Il est élu tacitement.

7. Compte 2014

M. Bertrand Fontannaz informe qu'en plus des informations habituelles, le rapport de l'organe de révision sera lu par le représentant de la fiduciaire Nofival. Il invite le Président de la municipalité M. Yannick Buttet à nous faire part du message de l'Exécutif.

a. Présentation par l'Exécutif

M. Yannick Buttet explique le message détaillé de la municipalité.

Il présente les chiffres « clé » des comptes 2014 et remercie le CM et la COGEST pour leur collaboration.

b. Rapport de la Commission de gestion

Le rapporteur, **M. Jürg Kilchenmann**, lit l'entrée en matière, l'examen des comptes 2014, les recommandations de la COGEST, le vote final, la conclusion et les remerciements. Il précise une erreur en page 5 sous le point 4.2 : « *compte 30 par nature dans les comptes d'investissement* » est à remplacer par « *compte 30 par nature dans les comptes de fonctionnement* ».

La **fiduciaire NOFIVAL**, organe de révision, fait part de son rapport. Selon son appréciation, la comptabilité, le compte et l'évaluation des participations sont conformes à la loi et au règlement sauf pour le taux global des amortissements de 7.7% qui est inférieur au taux global de 10% stipulé dans l'art. 51 de l'ordonnance sur les finances communales. L'endettement net de la commune est mesuré. Par rapport à l'exercice 2013, il a augmenté. Elle recommande d'accepter les comptes 2014 car selon son appréciation, la commune est en mesure de faire face à ses engagements.

c. Entrée en matière, discussion et vote

L'entrée en matière est acceptée par tous les chefs de groupe et le plénum. **M. Côme Vuille**, précise que le groupe PLR n'acceptera pas les comptes.

M. Bertrand Fontannaz ouvre la discussion de détail sur les comptes 2014.

Compte de fonctionnement 309.301.00, personnel manifestations, **Mme Natercia Knubel** relève que les gens sont payés contrairement à ce qui est indiqué dans le bulletin d'information de la commune. Elle demande que le mot « bénévole » ne soit plus employé pour nommer ces personnes. Mme Geneviève Burdet en a pris note.

Compte de fonctionnement 541, garderies d'enfants et crèches, charge et recettes, **Mme Nathalie Cretton** exprime son analyse des chiffres à l'assemblée. **M. Olivier Turin** lui fournit une explication sur tous les chiffres cités.

Dans le débat final, **M. Daniel Schmid** indique les raisons pour lesquelles il refusera les comptes. **M. Raymond Kamerzin**, pour le groupe UDC, indique les raisons pour lesquelles il soutiendra les comptes. **M. Eric Lattion** fait remarquer que l'amortissement comptable ne change pas l'endettement net par habitant contrairement à ce qui a été énoncé par M. Côme Vuille.

Le débat clos, **M. Alexis Turin** n'a rien à ajouter. **M. Yannick Buttet** remercie les groupes du CG qui soutiennent la municipalité pour les comptes 2014.

Vote pour l'acceptation des comptes 2014 :

Résultat : 26 oui, 4 non, 7 abstentions

M. Alexis Turin, président de la COGEST, remercie l'administration communale et la municipalité pour sa bonne collaboration. Il remercie le CG pour le bon accueil réservé au rapport de la COGEST, les membres de la COGEST et tout particulièrement le rapporteur. **M Yannick Buttet** remercie les mêmes personnes au nom du CM.

8. Postulats

- a. Réponse au postulat « Pour une égalité de traitement des villages pour l'accueil dans les structures jeunes »
M. Olivier Turin commente la réponse officielle de la municipalité qui a été distribuée en début de séance à tous les membres. Le CM reste constamment attentif à ce souci en étudiant des pistes et en s'engageant à trouver la meilleure des solutions. **Mme Véronique Cottet** prend acte avec déception de la réponse du CM. Le sujet est clos.
- b. Réponse au postulat « Pour un jumelage de Collombey-Muraz »
M. Yannick Buttet commente la réponse officielle de la municipalité qui a été distribuée en début de séance à tous les membres. Le CM partage l'intérêt de ce postulat, mais le moment est mal choisi pour un jumelage. A brève échéance, il n'y aura pas de suite donnée à ce sujet. **M. Côte Vuille** prend acte tout en relevant qu'il manque à l'étude des éléments précis et chiffrés pour se déterminer concrètement. Le sujet est clos.
- c. Réponse au postulat « Label « Commune en santé » »
Mme Geneviève Burdet commente la réponse officielle de la municipalité qui a été distribuée en début de séance à tous les membres. Une suite sera donnée. **Mme Natercia Knubel** prend acte. Le sujet est clos.

9. Informations de l'Exécutif

- **M. Olivier Turin** indique que les 4 pavillons scolaires ont été vendus à la commune de Villeneuve pour frs 72000.-.
- **M. Olivier Turin** annonce, pour cause maladie du directeur de l'EMS, l'engagement en mai ad intérim, d'Hervé Fournier (ancien directeur du Ritz au Bouveret), jusqu'à la retraite de l'ancien directeur qui ne reprendra pas son travail.
- **Mme Geneviève Burdet** annonce que pour le bicentenaire du canton du VS, la commission vie en commun, animation, société locale organise une animation sur toute la journée du 1^{er} août aux Perraires.
- **M. Mikaël Vieux** signale qu'en 2011, la route cantonale de la zone industrielle de Collombey-Le-Grand a été homologuée par le canton comme « intérieure de localité ». Elle est donc entretenue à 50% par le canton et à 50% par la commune. A partir de là, il est donc justifié de demander un trottoir avec éclairage pour cette zone. Le canton demande à la commune qu'elle s'approche des propriétaires le long de cette route pour les inciter à céder la place nécessaire à cet aménagement. Le CM aimerait que la sécurité soit assurée sur ce tronçon, que les conduites soient refaites et qu'internet à haut débit soit installé. Un courrier sera à nouveau adressé aux propriétaires afin d'avoir d'ouvrir à nouveau une discussion au sujet de cette route.
- **Mme Sandra Cottet** annonce que Collombey-Muraz vient de recevoir le label « Cité de l'énergie ». C'est la 4^{ème} cité de l'énergie dans le Chablais.

10. Questions

- **Mme Madeleine Delarze** demande s'il est prévu que la place de jeux d'Illarsaz reçoive bientôt des jeux, en particulier pour les petits enfants qui ne bénéficient à ce jour d'aucun jeu à leur échelle. Une balançoire serait aussi souhaitée. Est-il prévu que le banc en très mauvais état soit éliminé et remplacé par 2 ou 3 bancs ? **M. Mikael Vieux** répond que dans un premier temps, de l'argent a été investi pour améliorer la sécurité de la place de jeu et les jeux. Aucun aménagement supplémentaire n'est prévu à ce jour. Il prend note pour des vœux concernant les bancs, la balançoire et d'éventuels jeux supplémentaires pour les plus petits.
- **Mme Natercia Knubel**, au nom du groupe PDC, fait état de vestiaires délabrés aux Plavaux. Elle demande si des travaux sont prévus et si les locaux sont encore sous garantie. **M. Yannick Buttet** ira voir sur place

avec le CM et donnera des nouvelles à la prochaine séance. Il fait néanmoins remarquer à l'assemblée que certaines questions pourraient être traitées avant que la séance du CG ait lieu afin de gagner du temps.

- **M. Gilles Delaloye** rappelle que la maison de l'Etoile sera démolie cet été. Il demande si toutes les alternatives pour une rénovation ont été discutées. Où est-il prévu de stocker les objets du Vieux Collombey-Muraz situés dans la grange ? Quelle est la différence financière entre rénover et démolir pour reconstruire ? **M. Yannick Buttet** répond que d'après l'analyse de détail, il ne vaut pas la peine de rénover ce bâtiment pour conserver la valeur architecturale. Le CM a reçu un courrier du Vieux Collombey-Muraz qui regrettait la disparition de ce bâtiment. La sécurisation du bâtiment tel quel coûterait environ frs 40'000.- par année. La commune trouvera une solution pour conserver le contenu de la grange. Aux yeux du CM, tout a été analysé et le bâtiment sera détruit à la fin de l'été.
- **M. Didier Sallin** demande pourquoi le team de direction des écoles se compose d'un directeur et de 2 sous directeurs. **M. Olivier Turin** explique que chaque directeur adjoint a son domaine d'activité, soit le cycle d'orientation pour l'un et les écoles primaires et enfantines pour l'autre. **M. Yannick Buttet** complète en rappelant que ces éléments avaient été discutés à l'époque dans le cadre de la loi sur l'enseignement. Le CM va contrôler ce qu'il en était exactement ressorti. **M. Didier Sallin** précise qu'il est satisfait de cette réponse. Le CM va quand même apporter un complément d'informations lors de la prochaine séance.
- **M. Philippe Moerch** demande ce qu'il en est du rapprochement de l'état-major (ci-après : EM) de conduite de Collombey-Muraz avec celui de Monthey pour devenir un EM intercommunal. Comment cette organisation travaillera-t-elle en cas de sinistre ? **M. Jean-Luc Planchamp** répond que le canton encourage la création d'un EM de conduite régionale. Le rapprochement des 2 EM est en l'état au stade des réflexions.
- **Mme Natercia Knubel** remercie M. Olivier Turin pour la réponse concernant le bus relatif au village des Neyres qui vient chercher les enfants à 16h30. Les parents ont été informés de cela. Il reste malgré tout une ½ heure pour les enfants des Neyres et 20 minutes pour ceux d'Illarsaz à attendre le bus au bord d'un carrefour problématique au point de vue sécuritaire et de plus sans être à l'abri des intempéries. Est-ce qu'une action est prévue pour remédier à ce sujet ? **M. Olivier Turin** répond que pour la direction une étude surveillée est envisageable pendant ce ¼ d'heure d'attente. D'autres solutions peuvent être creusées, comme par exemple un départ avec un autre bus. Il apportera la réponse également aux parents dès qu'il en aura connaissance.
- **M. Alexis Turin**, pour le groupe PLR, parle au sujet de Tamoil S.A. D'après les informations, seul 5 personnes resteront engagées sur le site pour s'occuper de l'entretien et de la sécurité de Tamoil S.A. Pour son groupe, c'est nettement insuffisant. Faut-il avoir recours à une expertise externe pour juger si ce nombre est suffisant ou pas ? Comment est-ce que la commune a prévu la surveillance de l'évolution de ce site vu qu'elle est responsable de la police des constructions ? **M. Yannick Buttet** répond qu'à ce jour la commune n'a pas le nombre précis de gens qui vont rester employé par Tamoil S.A. à long terme. Par contre, jusqu'à ce jour, l'arrêt s'est fait dans les règles de l'art. Les services cantonaux sont plusieurs fois par semaine sur place. Tant que la loi cantonale sur la police des constructions n'a pas changé, la commune ne peut pas intervenir sur le site Tamoil S.A. car elle n'a pas de base légale. En effet, Tamoil S.A. est hors zone et cela ne relève pas de sa compétence.
- **M. Côme Vuille** demande au Président de commune s'il a été décidé qu'un exemplaire des règlements communaux ainsi que les conventions intercommunales qui nous régissent soient à disposition des conseillers généraux ? **M. Yannick Buttet** répond qu'aucune décision de principe n'a été prise concernant les documents dont peuvent disposer les conseillers généraux. Il est à décider avec le Bureau sous quelle forme les documents peuvent être à disposition. **M. Bertrand Fontannaz** répond que le Bureau est en train d'étudier pour mettre à disposition ces documents sur le site internet qui est en reconstruction. Une partie serait à la disposition du public et une autre partie disponible uniquement aux conseillers généraux par un accès login.

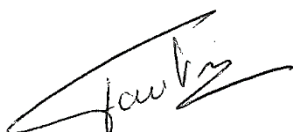
11. Divers

- **M. Romain Gex-Fabry** cite qu'au sujet du financement des soins dentaires paru dans le journal communal de juin 2015, la situation mérite d'être clarifiée. En effet, c'est suite à la proposition faite par le CM de prendre des mesures à partir de 2016 et ainsi laisser le temps aux personnes le temps de s'adapter, que l'UDC a retiré son amendement.
- **M. Bertrand Fontannaz** invite les participants à partager un apéro.

La séance est close par M. Bertrand Fontannaz à 22h45.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE COLLOMBEY-MURAZ

LE PRESIDENT
Bertrand Fontannaz



LE SECRETAIRE
Samuel Rouiller

